

Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de Sénouillac n° 19 du 9 Septembre 2015

Date de la convocation : 02 septembre 2015.

Présents : Bernard FERRET Maire, Gilles FORT Adjoint, Vincent CLASSINE, Corinne MALBERT, Christine DURIEZ, Lorraine FONVIELLE, Emmanuel BISTES, Marie-Thérèse PLAGEOLES.

Absent excusé : Jean-Luc SOUQUIÉ.

Procuration : Grégory FABRE à Gilles FORT.

Secrétaire de séance : Corinne MALBERT.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal n° 18.

Délibérations :

❖ La création de l'Alae peut nous permettre d'accueillir des enfants non scolarisés à Sénouillac jusqu'à l'âge de 17 ans.

ex : parents ayant un enfant encore à l'école de Sénouillac et un grand qui va au collège et souhaitent récupérer les deux en même temps le soir à l'arrivée du bus de 17 h 30 à 18 heures 30.

Cette prestation doit être payante, sans faire référence au quotient familial pour simplifier les calculs mais relativement minime car elle ne concernera qu'une durée maximum de tout au plus $\frac{3}{4}$ d'heure. Il est précisé que c'est pour rendre un service et en aucun cas ne devra devenir une généralité, le conseil se réservant le droit de modifier ce tarif en cas d'abus. Proposition : 5 € par mois.

Adopté : à l'unanimité.

❖ Renégociation de prêt

L'étude a été faite sur trois emprunts encore en cours.

- les crédits de 280 000 € (4.13% sur 15 ans garderie) et 170 000 € (3.95% sur 20 ans : ateliers municipaux et chemin de Galdou) la Caisse d'Épargne nous demande comme indemnité de remboursement anticipé (IRA) le montant des intérêts dus ; il n'y a donc aucun intérêt de les renégocier.
- le prêt de 350 000 € (4.02% sur 15 ans : travaux mairie école et trésorerie) contracté auprès du Crédit Agricole. Il semble intéressant d'engager la proposition de rachat. Le capital restant dû au 30 septembre se monte à 250 040 € et les intérêts restants dus sont de 45 487 €. Le Crédit Agricole nous demande comme IRA 11 136,73 €.
- La Banque Postale nous fait une proposition sur 267 176,73 € (capital + IRA) à un taux de 1,71 % sur 10 ans. Le gain pour la commune serait de 11 500 €.

Adopté : 9 pour – 1 abstention.

Monsieur Bistes demande à connaître l'échéance mensuelle de l'ancien et du nouveau prêt. M. le Maire répond que ceux-ci sont à remboursement capital constant. Les échéances sont donc décroissantes. Ex : échéance actuelle d'octobre 2015 : 2 803,63 € - échéance future : 2 545,55 €.

❖ **Demande de subventions au Département et à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'étude et plans des scénarios pour l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration, étude bathymétrique et plan d'épandage**

Dépenses engagées : 5 760 € TTC (TVA à 20%) pour l'étude du meilleur scénario, et 4 070€ TTC (TVA à 10 %) pour l'étude bathymétrique et le dossier sur le plan d'épandage. Subvention, jusqu'à 80 % (30% le Département et 50% Agence de l'Eau Adour Garonne).

Approuvé : à l'unanimité.

❖ **Régularisation de parcelles appartenant au domaine public occupées par du privé**

Le bornage a été réalisé et validé par la mairie et par les deux autres propriétaires. La parcelle D 343 a été divisée en trois sous-divisions.

Modification du Parcellaire Cadastral					
Situation Ancienne		Situation Nouvelle			
Nom Propriétaires	Numéros des parcelles	Désignation provisoire	Contenance Cadastreale	Numéros des parcelles	Noms Propriétaires
LA COMMUNE	D.343	a	40 ca	D.343p	M. Mme BISTE Jean
		b	59 ca	D.343p	Mme ROIET Silvia
		c	25a 01ca	D.343p	La Commune

Le Conseil approuve le projet de régularisation, accepte la proposition de mise en vente de la parcelle sise à Mauriac et décide que le prix et les conditions de vente seront débattus lors d'un prochain Conseil.

Monsieur Bistes s'abstient car il ne peut être juge et partie.

Approuvé : 9 pour – 1 abstention.

Comptes rendus des Commissions et des Réunions

➤ **rentrée scolaire** (Lorraine Fonvielle)

L'effectif pour la rentrée scolaire 2014-2015 est de 101 élèves.

Les travaux demandés ont été achevés (fermeture préau, réparation plinthes, WC handicapés terminés, etc.)

➤ **Alae**

Rien à signaler de particulier. Quelques questions des parents sur les documents à remplir.

Certaines périodes du planning des agents seront certainement à corriger selon l'effectif.

Monsieur le Maire répond à Mme Plageoles qui s'inquiète de la suite donnée au contrat d'un agent en CAE. M. le Maire lui explique que le contrat a été rompu et la personne remplacée.

➤ **Voirie** (Gilles Fort)

Les montants des travaux engagés par l'ensemble des communes du SIVU pour 2015 sont de 292 000 € contre 222 000 € en 2014. Le montant des travaux totaux engagés par la commune pour 2015 est de 55 756,44 € TTC.

La subvention du Conseil Départemental restant la même, cela oblige le SIVU à modifier la clé de répartition.

Le plafond des montants subventionnables a été abaissé à 29 000 €. Nous percevrons donc 14 427 € de subvention. Le solde des travaux restant à notre charge est de 41 329,39 € TTC.

Questions diverses (abordées par Mme Plageoles)

Cette dernière a reçu le dernier bulletin municipal avec des problèmes d'impression.

Elle trouve étonnant que sur le tract du Marché Nocturne, distribué par l'Association « La Quarantaine c'est Fou » on ne trouve pas l'heure de la manifestation, ni «ne pas jeter sur la voie publique».

Elle demande à ce que l'information soit rétablie concernant le PN 16 au lieu-dit Tessonnières, à savoir que les travaux à la voie ferrée avaient été faits lors de son mandat (preuve à l'appui des photos retrouvées dans ses archives personnelles).

Elle souhaite que le procès-verbal de récolement des archives du 10.04.2014 soit publié.

Elle précise à M. le Maire que si l'ordinateur portable de la mairie était vide c'est parce qu'il contenait uniquement ses documents privés et en ce qui concerne les armoires du bureau du Maire vides c'est normal aussi car c'était des dossiers personnels.

Séance levée à 22h30